

## ARRETE N° 1218/2022

### LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT

- VU** l'article L2542-2 du Code Général des Collectivités
- VU** l'article L3134-4 du Code du Travail ;
- VU** lettre circulaire du 3 novembre 2022 de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Bas-Rhin ;
- VU** la demande du 15 octobre 2022 de l'association des commerçants « Les Vitrines de Sélestat - SAME- » sollicitant l'autorisation d'ouvrir les commerces les quatre dimanches avant Noël ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser l'ouverture des magasins le 27 novembre 2022 et les 4, 11 et 18 décembre 2022.

#### arrête :

##### **Article 1er :**

Les commerces de détail situés sur le territoire de la commune de Sélestat sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel le :

- dimanche 27 novembre 2022 de 10h00 à 18h30
- dimanche 4 décembre 2022 de 10h00 à 18h30
- dimanche 11 décembre 2022 de 10h00 à 18h30
- dimanche 18 décembre 2022 de 10h00 à 18h30

Les magasins de vente au détail alimentaire sont autorisés à employer du personnel 1h30 avant l'ouverture du public en vue de l'achalandage des rayons en produits frais et périssables.

##### **Article 2 :**

Le présent arrêté n'emporte pas modification des dispositions légales ou conventionnelles relatives au repos compensateur et aux majorations de salaires.

##### **Article 3 :**

Les horaires de travail modifiés du fait de l'ouverture des commerces le dimanche 27 novembre 2022 et les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022 devront être affichés sur les lieux et transmis à l'Inspecteur du Travail.

##### **Article 4 :**

Les commerçants sont invités à se concerter avec leurs employés pour concilier leur présence au travail avec leurs obligations personnelles.

##### **Article 5 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force de Publique sont chargés, chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RAG/lw

Fait à Sélestat, le 03 novembre 2022

Le Maire



Marcel BAUER

**Destinataires :**

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

CSP [arrêtes.sdis@sdis67.com](mailto:arrêtes.sdis@sdis67.com)

[ut-selestat.operations@sdis67.com](mailto:ut-selestat.operations@sdis67.com)

[emmanuel.boileau@sdis67.com](mailto:emmanuel.boileau@sdis67.com)

[remy.frey@sdis67.com](mailto:remy.frey@sdis67.com)

[smur@ghso.fr](mailto:smur@ghso.fr)

M. Robert ENGEL, Conseiller Municipal délégué

M. Christophe SEINCE, Responsable Sécurité

Service Festivités et Vie Associative

Service Communication

Mme Carmen KOEGLER

Service Police Municipale

Service Moyens Techniques

Service Réglementation et Affaires Générales

Les Vitrines de Sélestat [lesvitrinasselestat@gmail.com](mailto:lesvitrinasselestat@gmail.com)

A afficher